

ARRETÉ MUNICIPAL N° 2021 – 203

Objet : Réglementation temporaire de la circulation, Route d'Argences

Nous, Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant les travaux de déplacement de réseau électricité, route d'Argences, envisagés par la Société Laonnoise de Travaux Publics de Etouvelles, pour le compte de ENEDIS ;

Vu la demande présentée par la Société Laonnoise de Travaux Publics de Etouvelles afin de rétrécir la chaussée et de mettre en place une circulation alternée par feux tricolores, route d'Argences, au hameau de Beneauville du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 29 octobre 2021 inclus ;

Arrêtons

Article I : La chaussée sera rétrécie et une circulation alternée par feux tricolore sera mise en place (si nécessaire), Route d'Argences, au hameau de Beneauville, du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 29 octobre 2021 inclus.

Article II : Les dispositions visées à l'article précédent ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie et de secours.

Article III : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par la Société Laonnoise de Travaux Publics de Etouvelles.

Article IV : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article V : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moul-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val ès dunes
- Monsieur le Président de O'Tri de Moul-Chicheboville
- Monsieur le Directeur de Keolis Calvados (bus verts)
- Monsieur le Directeur de la Société Laonnoise de Travaux Publics de Etouvelles

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Moul, le 9 octobre 2021

Coralie ARRUEGO
Maire de Moul-Chicheboville



P.O. /
Daniel BUISSON
Premier Adjoint au Maire
de Moul-Chicheboville